



COMMUNE MEMBRE DE

- Association de Communes Vaudoises (AdCV)
- Conseil régional du district de Nyon
- Parc Jura vaudois
- Union des Communes Vaudoises (UCV)

SOMMAIRE

- p.1 Billet du syndic Manifestations
- p.2 Aperçu des activités
- p.3 Aperçu des activités Informations officielles
- p.4 Informations officielles Contacts utiles

DÉNEIGEMENT

Déblaiement de la neige

La municipalité de Saint-Cergue souhaite rappeler aux automobilistes les dispositions d'application de l'article 2 du règlement communal sur le déblaiement de la neige du 23 décembre 2004: les conducteurs de voitures automobiles ne laisseront pas leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné.

En vertu de ces dispositions, tout véhicule stationné sur une voie publique, entravant le déblaiement de la neige, sera évacué aux frais du propriétaire. La municipalité décline toute responsabilité pour des dégâts qui pourraient être occasionnés à des véhicules par les engins de déneigement et de salage, et par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Tournée de déneigement

Le déneigement s'effectue normalement entre 04:00 et 07:00 et il faut environ 3 heures pour déblayer la neige. S'il commence à neiger à 06:00, il faudra donc attendre 09:00 au minimum avant l'évacuation complète de la neige.

Adapter sa conduite

Il convient de rappeler que la sécurité routière hivernale ne dépend pas seulement de l'état des routes. Les usagers doivent adapter la conduite de leur véhicule aux conditions locales et leurs déplacements aux circonstances. L'équipement adéquat des véhicules est également primordial.

Salage et gravillonnage

Le salage et/ou le gravillonnage sont effectués en cas de besoin, ainsi que l'épandage des copeaux.

Parcage hivernal

En cas de chutes de neige et afin de ne pas gêner le déneigement et le salage, des parkings de délestage sont à votre disposition:

- Parking de la place Sy-Vieuxville, partie du bas depuis la place pour handicapé, direction local de voirie;
- Parking du chemin Jean-Jacques Rousseau;
- Moitié du parking de la route d'Arzier, côté route cantonale.

Pour les autres parkings, se conformer à la signalisation en place.

Déneigement privé, entretien des trottoirs et des entrées de propriétés

Nous rappelons que les propriétaires immobiliers sont tenus de faire procéder à l'enlèvement immédiat de la neige ou de la glace amoncelée sur le trottoir ou l'entrée de leur propriété privée. Il est strictement interdit de déverser la neige sur la voie publique.

Entretien des toits

Nous rappelons également que les propriétaires immobiliers sont tenus de faire procéder à l'enlèvement immédiat des glaçons qui se forment au bord des toits. Ces glaçons mettent en danger la sécurité des passants.

Pour le bien de la population, nous espérons que chacun se conformera de bonne grâce aux présentes prescriptions. **Laurent Mathez**

INFORMATION AUX SENIORS

Le comité bénévole qui planche, avec l'aide de Pro Senectute, sur des activités destinées aux seniors de la commune a mis sur pied les activités suivantes:

- jeux de société, tous les lundis de 14:00 à 16:00 au salon de thé Fleurs de Lotus, route d'Arzier 1, renseignements au 022 360 11 92;
- yoga du rire, tous les jeudis de 17:00 à 18:30 au salon de thé Fleurs de Lotus, route d'Arzier 1, renseignements au 079 693 47 36;
- marche accompagnée les premiers et troisièmes vendredis du mois, 14:00 devant l'office du tourisme, renseignements au 079 693 47 36;
- dès le mois de janvier 2017, il sera possible de manger une fois par mois au restaurant en étant accompagné, renseignements au 022 347 66 89. Pour contacter le comité: Vivre Vieux Vivre Mieux, case postale 30, 1264 Saint-Cergue, vivrevieuxvremieux@gmail.com, 079 686 61 48.



Photo: Quodtiten de La Côte

Le comité (de g. à d.): Jennifer Treadwell, Christiane Magnenat, Erika Heeb, Danièle André, Rose-Marie Bosson, Muriel Cantraine, Jack Gaillard, Carina Baurdoux, Michel De Bondt, Ursula Nyffeler, Evelyne Roth (Pro Senectute).

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 6 DÉCEMBRE 2016

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 24/2016

Budget 2017.
Par: 40 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 26/2016

Fixation du plafond en matière d'emprunts de CHF 20'000'000.- et de risques pour cautionnements de CHF 15'745'000.-, soit un montant total de CHF 35'745'000.- pour la législature 2016-2021.
Par: 40 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

- Mardi 28 mars 2017;
- Mardi 20 juin 2017;
- Mardi 10 octobre 2017;
- Mardi 5 décembre 2017;
- À 19:00 ou 20:00 selon l'ordre du jour.

LE JOURNAL DE ST-CERGUE ET LA CURE

Hiver 2016-2017, n°21
Responsable de rédaction: municipalité
Responsable d'édition: municipalité
Rédaction: Christian Briacca, Dominique Gafner, Pierre Graber, Laurent Mathez, Paul Ménard, Françoise Samuel
Photographie: Françoise Samuel
Mise en page: Christian Briacca
Conception graphique: Guillaume Brack
Impression: commune de St-Cergue
Tirage: 1'500 exemplaires
Distribution: tous-ménages



Photo: Françoise Samuel

BILLET DU SYNDIC

PROGRAMME DE LÉGISLATURE ET PLANIFICATION FINANCIÈRE

Lors du conseil communal du 6 décembre 2016, la municipalité a présenté un programme ambitieux d'investissements à faire pour les cinq prochaines années. Le niveau des investissements prévus va être important, mais vu les taux d'intérêts favorables actuels, cette dette sera supportable pour les finances communales, probablement sans avoir à augmenter les impôts. Nos projets sont d'améliorer nos infrastructures en ce qui concerne les routes, les réseaux d'eau potable, les séparatifs, les évacuations des eaux usées, une nouvelle école et un parking couvert. La nouvelle école de six classes abritera aussi une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE), logée actuellement dans des porta-cabines loués à grands frais. La fonction de l'UAPE est l'accueil parascolaire des enfants. Le bâtiment sera construit sur le site du Vallon, afin de profiter des synergies avec la salle de sport, le restaurant scolaire, la

salle de musique et de spectacle et les nombreux locaux disponibles du Vallon. Cette nouvelle structure permettra d'assurer la journée continue des enfants sur un même site, sécurisé, en relation directe avec l'écran de verdure de la combe du Vallon et sa place de jeux, hors trafic automobile.

La construction de l'école/UAPE est prévue de mi-2017 à la rentrée d'août 2019. Ce bâtiment sera ensuite racheté par l'Association intercommunale scolaire de Genolier et environs (AISGE) qui en a confirmé le principe.

Un deuxième grand projet en cours d'étude est la réalisation d'un parking couvert communal de trois étages abritant 100 places qui serait situé sur une parcelle communale, à côté de l'immeuble de la Licorne, à l'emplacement de l'actuel parking du chemin Jean-Jacques Rousseau. Ce parking couvert correspond à un réel besoin de places de parc couvertes pour de nombreux habitants du centre, pour accueillir nos visiteurs lors des manifestations culturelles et sportives au Vallon, pour nos touristes de passage et pour le personnel scolaire de

la nouvelle école du Vallon. Plusieurs versions de ce parking couvert sont à l'étude. La mise à l'enquête devrait être faite en 2017 et si ce projet est accepté par le conseil communal, les travaux pourraient commencer en 2018-2019.

Le troisième projet à l'étude est la rénovation et l'adaptation de notre chauffage à distance aux nouvelles normes OPair à respecter pour 2019. L'emplacement de la nouvelle chaufferie avec un filtre à particules est prévu le long de la salle de sport, sur la face nord, à côté du silo à copeaux actuel qui sera conservé.

HIVER 2016/2017

Les équipes de déneigeurs communaux et privés sont prêtes, les jalons sont plantés; la petite crachée de neige de novembre nous a permis de faire une remise à niveau. Nous vous souhaitons un hiver agréable, avec beaucoup de soleil et si possible sans glace. Nous vous invitons à pratiquer le ski alpin sur les pistes du village et de la Dôle, le ski nordique, les raquettes, et les balades en chiens de traîneau sur les pistes balisées et préparées par notre équipe de dameurs.

MANIFESTATIONS

- DESCENTE AUX FLAMBEAUX**
Samedi 24 décembre
- BRÛLE-SAPINS**
Samedi 7 janvier
- FESTIRAQUETTES**
Dimanche 5 février
- RAQUETTES AVENTURE**
Samedi 4 mars
- COURSE DE SNOWCROSS (MOTO-NEIGE)**
Samedi 4 mars
- COURSES POPULAIRES DE LA DÔLE**
Samedi-dimanche 11-12 mars
- LA VÉLÔPÔDÔLE**
Dimanche 19 mars

NAISSANCES

- Maël SERAFINI le 10 octobre;
- Leonid SALIOU-DIALLO le 25 octobre;
- Dimitri PESENTI le 29 octobre;
- Daiiana MEIER le 31 octobre;
- Daphné VINTIADIS le 4 novembre;
- Thibault CONNE le 18 novembre.

DÉCÈS

- Mme Erna BARDEL le 2 novembre;
- M. Patrick COUTAZ le 4 novembre.

CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION COMMUNALE	Horaire:
Place Sy-Vieuxville 1	Lundi, mercredi, vendredi 07:30-11:00
Case postale 103	Jeu di 14:00-19:00
1264 Saint-Cergue	Mardi fermé
T 022 360 11 46	Fermé du vendredi 23 décembre à 11:00 au
F 022 360 90 28	mercredi 4 janvier à 07:30.
commune@st-cergue.ch	
www.st-cergue.ch	

OFFICE DU TOURISME	BIBLIOTHÈQUE
Place Sy-Vieuxville 3	Chemin du Carroz-d'Amont 11
T 022 360 13 14	T 022 360 14 51
Horaire (HIVER):	Horaire:
Semaine	Mercredi
08:30-12:00 / 13:30-16:30	15:30-18:30
Fermé lundi hors des vacances scolaires	Jeu di, vendredi 10:00-12:00

DÉCHÈTERIE
Route du Télésiège 1
Horaire (HIVER):
Lundi, mercredi, vendredi 10:00-12:00 / 15:00-18:00
Samedi 09:00-12:00 / 14:00-18:00
Fermé samedi 24 décembre, samedi 31 décembre, lundi 2 janvier.

NOËL

Le 24 décembre à 18:15 aura lieu la descente aux flambeaux sur la piste du Corps de Garde. Le Père Noël arrivera devant l'office du tourisme à 18:30. Tous les enfants et leurs parents sont les bienvenus.

VŒUX POUR LA NOUVELLE ANNÉE

La municipalité et le personnel communal souhaitent à tous les habitants de la commune leurs meilleurs vœux de santé et succès pour 2017. Que cette nouvelle année soit remplie de petits et grands bonheurs pour vous.

Pierre Graber

TOUR DU PAYS DE VAUD

Les jeunes talents de la petite reine ont besoin de compétitions qui se calquent sur les conditions des courses prestigieuses, car ils ont besoin de se mettre en situation, notamment pour exercer le travail en équipe. Le Tour du Pays de Vaud s'est donné exactement cette mission. Cette manifestation sportive offre quatre jours de compétition à des jeunes coureurs venus du monde entier, groupés en équipes de six. Environ une centaine de cyclistes prometteurs participent, parmi lesquels douze Suisses, scindés en deux équipes. La commune de Saint-Cergue a été approchée par les organisateurs pour que le tour fasse escale chez nous le samedi 27 mai 2017. Le samedi est un jour clé, car c'est la journée qui donne lieu à une arrivée d'étape ainsi qu'une arrivée contre-la-montre. Ces arrivées successives permettent de garder une animation pendant toute la journée dans le village. Nous pourrions par exemple profiter de l'entre-deux-courses pour faire une compétition pour enfants.

La mise en place de cet événement nécessitera un investissement financier, dont la moitié sera vraisemblablement prise en charge par le Conseil régional de Nyon, et l'autre moitié par notre fonds touristique. D'ores et déjà, nous recherchons des bénévoles enthousiastes. Nous espérons que les personnes aimant le cyclisme et celles qui trouvent qu'il faut aider les jeunes à se faire une place sur des podiums répondront présentes pour aider la municipalité à mettre en place cette prestigieuse manifestation.

PISTES DE SKI DU VILLAGE

Pour la saison d'hiver 2016/2017, nos pistes de ski villageoises seront gérées par TéléDôle SA, société appartenant maintenant au Conseil régional de Nyon, séparément des pistes de la Dôle appartenant aussi à TéléDôle SA, mais gérées par la Société de gestion de la station des Rousses (Sogestar). Pour cette saison, la billetterie des pistes du village sera distincte de celle du domaine de la Dôle et, de ce fait, les abonnements ne seront plus compatibles d'un domaine à l'autre. A notre regret, les tarifs indigènes ne seront plus appliqués. Heureusement, les tarifs ont été revus légèrement à la baisse.

Un dépliant publicitaire vient d'être publié. Notre station villageoise y est associée à la station de Saint-George. En effet, le Conseil régional a décidé de promouvoir ces deux domaines villageois dans une stratégie commune.

Pour rendre nos pistes de ski du village plus attractives, nous avons décidé d'implanter une buvette avec petite restauration au pied des pistes. C'est le restaurant de la Maison de Ville qui a répondu avec le plus d'enthousiasme à notre appel et nous leur avons donc attribué le mandat. L'ancienne buvette du Tennis-Club, qui n'a plus eu cette fonction depuis longtemps, va être réhabilitée et nous espérons que cette cabane sera bientôt un point de ravitaillement bien-

venu pour les skieurs et ceux qui viennent les observer.

Françoise Samuel

TARIFS TÉLÉSKIS ST-CERGUE

FORFAITS	ADULTES	ENFANTS (JUSQU'À 16 ANS) SENIORS (DÈS 66 ANS)
1 jour	22.-	16.-
1/2 jour (jusqu'à ou dès 13h)	18.-	10.-
Abonnement de saison	180.-	100.-

Tarif spécial pour groupes et écoles proposé, se renseigner à la caisse.

FORFAIT « SOIRÉE »	FORFAIT « BABY »
Courses illimitées sur les 2 téléskis de St-Cergue-Village Pistes éclairées de 18h à 21h30	Courses illimitées sur le téléski de la Cuvette pendant une demi-journée
CHF 17.-	CHF 9.-

HORAIRES
Mercredi 13h-16h45 Week-end 9h30-16h45
Vacances scolaires: Noël, relâches vaudoises et genevoises, tous les jours de 9h à 17h
Ski nocturne: mar.-sam. 18h-21h30 (sauf 24 et 31 décembre).

TRAVAUX À LA DÉCHÈTERIE

Depuis la mise en route du nouveau concept de traitement des déchets «pollueur, payeur», le tri des déchets est beaucoup plus important que par le passé et la capacité de la déchèterie était insuffisante. Quelques modifications importantes ont été faites afin d'accueillir plus de monde. Une deuxième piste a été aménagée et goudronnée afin d'assurer une meilleure fluidité du trafic automobile lors du déchargement de vos déchets. Plusieurs travaux sont encore prévus, notamment un nouvel escalier avec des marches plus adaptées et surtout moins glissantes. Les portails d'entrée et de sortie vont être remplacés de manière plus adéquate prochainement.

TRI DES DÉCHETS

Cette année, à plusieurs reprises, des déchets n'étaient pas triés correctement, ce qui a engendré des déclassés de bennes et des taxes supplémentaires inutiles (e.g. arbre à chat dans la benne à inertes, des cannettes alu dans le verre). Certains de ces matériaux sont valorisables, mais contaminés par des déchets inadaptés, leur traitement en tant que déchets mélangés est pénalisé par des taxes, au lieu d'être valorisé. Ainsi ces surcoûts ont une influence non négligeable sur le montant de la taxe forfaitaire. Dommage!

Il faut reconnaître que bon nombre de nos citoyens sont très attentifs au tri sélectif et nous les en remercions. Il est malheureux de voir que certaines personnes ne jouent toujours pas le jeu. A bon entendeur...

Pour remercier toutes les personnes qui jouent le jeu, un apéritif sera servi le lundi 26 décembre de 10:00 à 12:00 à la déchèterie.

POÊLES ET CHEMINÉES À BOIS

Suite à plusieurs plaintes, nous devons vous rappeler qu'il est strictement interdit de brûler des déchets plastiques dans vos poêles et cheminées à bois. D'épaisses fumées noires à l'odeur nauséabonde en émanent. Polluantes, irrespectueuses de l'environnement et du voisinage, les prochaines infractions seront dénoncées à la Direction générale de l'environnement (DGE).

ECLAIRAGE PUBLIC DE NOËL

Cette année nous avons commencé à installer les décorations de Noël aux alentours du 20 novembre pour le traditionnel marché de Noël qui coïncidait avec le

premier dimanche de l'Avent. Ces décorations resteront en place pendant les fêtes et jusqu'à fin février pour rendre notre station encore plus accueillante.

PLAN SECTORIEL FORESTIER

Plusieurs panneaux de circulation interdite aux voitures, motocycles et cyclomoteurs sont installés sur les chemins forestiers. Le but est de garantir l'une des qualités principales de nos forêts: la tranquillité de la faune, des promeneurs, des cyclistes et des cavaliers.

Toutefois, une autorisation de passage temporaire peut être délivrée aux personnes propriétaires d'un chalet par exemple. Il suffit d'en faire la demande auprès de la commune.

Le service des forêts délivre des autorisations de ramassage de déchets de coupe de bois. Evidemment les détenteurs doivent se conformer à la signalisation mise en place.

NOUVELLES LIMITATIONS DE VITESSE

Nous avons fait plusieurs demandes auprès de la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pour sécuriser notre territoire et répondre aux nouvelles normes anti-bruit:

- la route cantonale sous la nouvelle gare des Cheseaux pour une limitation à 60 km/h;
- dans le quartier des Cheseaux-Dessous pour une limitation à 50 km/h dès la déchèterie en direction du camping;
- les Pralies pour une limitation à 60 km/h au lieu de 70 km/h;
- le quartier de Guinfard pour une limitation à 50 km/h;
- la Bouriaz pour une zone à 30 km/h demandée par les habitants du quartier.

Certaines de nos demandes ont retenu l'attention de la DGMR. Un système de comptage installé durant une semaine sur les axes les plus affluents a permis une étude précise de toutes les situations. Nous avons obtenu l'autorisation de placer des panneaux de limitation de vitesse à plusieurs endroits:

- 50 km/h à Guinfard;
- 50 km/h aux Cheseaux-Dessous;
- 60 km/h aux Pralies.

En revanche, la route cantonale sous la nouvelle gare des Cheseaux ne connaîtra pas de changement, la vitesse moyenne ayant été mesurée à moins de 60 km/h. Pour le quartier de la Bouriaz, rien ne va changer: les vitesses mesurées et le flux de voitures peu important ne nécessitent pas de signalisation particulière selon la DGMR.

Laurent Mathez

SDIS NYON-DÔLE

Félicitations à notre compagnie du SDIS Nyon-Dôle toujours très active et très performante. Pour preuve, lors de la journée de recrutement, le jeudi 3 novembre 2016, 14 personnes intéressées sont venues s'inscrire pour les communes d'Arzier-Le Muids et de Saint-Cergue, meilleures du district. Au vu du succès, lors d'une séance du Comité directeur (CODIR), j'ai reçu les félicitations du commandant du SDIS Nyon-Dôle, le major Pierre-Yves Corthésy, félicitations que je transmets via cet article à qui de droit.

Photo ci-contre: le samedi 19 novembre 2016 à 10:00, exercice des jeunes sapeurs-pompiers (JSP); la météo était de la partie...

Dominique Gafner

FINANCES - MYTHES ET RÉALITÉ

En ce qui concerne les finances publiques, la transparence est sans aucun doute la meilleure politique. À Saint-Cergue, on entend souvent que notre commune est dans un état financier difficile. Est-ce vrai? Évidemment, si on se compare à certaines communes riches du canton, notre situation est, à première vue, moins bonne. Cependant, si nous approfondissons l'analyse, la réalité nous montre que nos finances communales sont solides et que nous pouvons faire face à l'avenir sereinement.

Tout est-il idéal? Pas tout à fait, et ce aux niveaux suivants:

- Notre marge d'autofinancement (montant nécessaire requis pour faire face aux investissements de la commune sans à avoir recours à des prêts) n'est pas suffisante. Cette situation n'est pas propre à Saint-Cergue, mais s'applique à la vaste majorité des communes vaudoises.
- Le Plan des investissements (PDI) de la prochaine législature d'un montant total de plus de CHF 20 millions est ambitieux. Il l'est parce que plusieurs infrastructures de la commune sont vieillissantes et devront être remplacées. Plusieurs d'entre elles ne sont plus conformes à la législation comme l'évacuation des eaux usées.
- Le niveau de cautionnement auprès de l'AISGE est élevé et correspond aux investissements des infrastructures scolaires qui seront réalisées au cours de cette législature (école/UAPE de Saint-Cergue et collège du Muids).

La municipalité de Saint-Cergue est parfaitement consciente des forces et des faiblesses de ses finances. En maintenant notre niveau d'imposition à 66 points au cours de cette législature les différents indicateurs d'analyse de nos finances indiquent que nous pourrions faire face aux investissements futurs définis dans le PDI. De plus, il faut ajouter que la santé financière de la commune évaluée par des organismes financiers indépendants nous permet aujourd'hui d'avoir accès à des prêts à taux négatifs.

C'est dans ce contexte que la municipalité assume avec confiance son budget, son PDI et son plan de fond d'endettement adoptés à l'unanimité lors de la séance du conseil communal du 6 décembre 2016.

Paul Ménard

SKI DE FOND ET RAQUETTES À NEIGE

L'hiver pointe le bout de son nez, les premières crachées de neige ont déjà fait leur apparition, les vignettes de saison sont arrivées chez les sportifs, les



pistes sont balisées et piquetées (en partie de la couleur officielle, vert «mint»), du ski de fond), les chenillettes sont révisées, prêtes à damer les pistes, les dameraux et les contrôleurs ont reçu leurs instructions. En bref, on est prêt pour affronter ce nouvel hiver.

Tarifs saison 2016/2017

Comme l'an passé, les forfaits de saison seront à CHF 140.- pour la carte pour toute la Suisse + Jura français (La Vattay, Massacre, Les Rousses) et CHF 80.- pour la carte Jura suisse. Elles sont disponibles à l'administration communale, aux cabanes de ski de fond sur les pistes et à l'office du tourisme. Pour ceux qui préfèrent payer chaque fois, la sortie coûtera CHF 10.-. Cette année il n'y aura plus de forfait demi-journée ou journée. Pour CHF 10.- la sortie, on peut venir le matin, à midi ou l'après-midi, il n'y a plus de notion de limite de temps dans la journée. Il est donc avantageux de prendre la carte saison à CHF 80.- qui sera amortie en 8 sorties.

Ski nocturne avec lampe frontale

Cette année, la piste des Piles sera légèrement modifiée et ne passera plus vers les chalets des Piles dont les occupants avaient pour habitude de prendre la piste de ski de fond pour une piste piétonne. Un effort particulier sera déployé cet hiver pour qu'une partie de l'itinéraire modifié soit tracé de façon optimale. Ce petit circuit permettra à ceux qui travaillent d'aller se défouler le soir munis d'une lampe frontale.

Réédition de la carte de ski de fond/raquettes

La carte de ski de fond/raquettes/pistes piétonnes de Saint-Cergue-La Cure de Romandie Ski de Fond a été rééditée et mise à jour.

Outre les itinéraires de ski de fond habituels, elle propose des itinéraires «raquettes» validés par le Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN) du canton. Certains parcours sont très longs: nous vous suggérons de prendre le train pour le trajet aller et de faire le retour en raquettes à neige. En partenariat avec Nyon Région Tourisme (NRT) et SwissSnowShoes (<http://swissnews-hoe.ch/canton/vaud/>), trois itinéraires sont publiés dans «Passeport-Raquettes», guide des sentiers raquettes 2016-2017 en Suisse romande au prix de CHF 50.-.

Location de matériel

La location de matériel de ski de fond peut se faire à La Givrine (restaurant de la Givrine) ou à Saint-Cergue (Milena Sports) et à l'office du tourisme de Saint-Cergue pour les forfaits raquettes/fondue.

Respect mutuel et respect envers la faune

Nous rappelons aux marcheurs qu'ils doivent respecter la signalisation mise en place et de ne pas marcher sur les pistes de ski de fond préparées par notre équipe de dameraux pour les skieurs de fond qui paient une participation à l'entretien des pistes.

Les pratiquants des raquettes à neige sont priés de suivre les chemins balisés pour les raquettes (fléchage rose et rubalise jaune) et d'éviter d'aller n'importe où. Pensez aux animaux sauvages qui n'aiment pas être dérangés, pensez à la dépense énergétique énorme dont ces animaux ont besoin pour fuir dans la neige en l'absence de nourriture calorique pendant l'hiver.

Pour les propriétaires de chiens, n'utilisez pas les sachets en plastique pour les crottes, si vous n'êtes pas à côté d'une poubelle. Ces sachets ne sont pas biodé-

gradables et on les retrouve intacts au printemps. Ils représentent un danger pour la faune et le bétail. A la place, recouvrez d'un peu de neige et, au printemps, les crottes seront dissoutes par la nature chargée du recyclage.

Team ski de fond

RÉSERVOIR ET STATION DE POMPAGE

Pour parfaire et affiner le dernier message concernant ces ouvrages, je peux maintenant vous apporter les derniers éléments les concernant. En effet, des mises en services sont toujours pendantes dues aux exigences réglementaires obligatoires, tant au niveau de l'hygiène que de la sécurité. Le planning des mises en service a été fortement perturbé par ces obligations et nous nous en excusons sincèrement. Il est quasi impossible de pouvoir avertir les clients à l'avance pour une coupure un jour J, tant les aléas sont importants.

Avec un certain retard, la construction et le raccordement définitif de notre nouvelle station de pompage à Combe Froide (Trélex) et de notre nouveau réservoir des Cheseaux sont maintenant terminés. La dernière mise en service a été effectuée à la fin du mois de novembre et nous sommes maintenant en mode d'exploitation définitif avec la nouvelle station de pompage. Je tiens à remercier sincèrement tous les collaborateurs et acteurs pour les heures et les efforts consentis, afin de maintenir une alimentation en eau presque permanente avec un minimum de coupures d'eau pour nos usagers.

Dominique Gafner

RECENSEMENT DES CHIENS

En exécution de l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 décembre 1978, la municipalité de Saint-Cergue invite tous les propriétaires ou détenteurs de chiens acquis ou reçus en 2016 à en faire la déclaration écrite au contrôle des habitants au moyen du formulaire d'inscription disponible à l'administration communale ou sur notre site web www.st-cergue.ch, rubrique Vie pratique > Contrôle des habitants > Formalités, d'ici au 31 janvier 2017. Les contrevenants aux dispositions du règlement sont passibles d'une amende de CHF 100.-, sans préjudice de l'impôt dû. Les propriétaires sont également tenus d'annoncer les chiens décédés, vendus ou donnés au cours de l'année 2016. Toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours par le propriétaire. Règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens (RICC) du 6 juillet 1995 AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Nous demandons aux propriétaires de chiens de ramasser, au moyen des sachets mis à disposition par la commune, les excréments de leur(s) compagnon(s) à quatre pattes. De plus, nous rappelons qu'il est interdit de laisser son chien seul sans laisse sur la voie publique. Règlement communal de police du 11 janvier 1995 (articles 28 à 36)